

| | | | | | |
|--------------|-------|---|---|---|---|
| Cote | 10.01 | | | | |
| Municipalité | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 18 JUIN 2019 | | | | | |
| Distribution | | | | | |



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA COMMUNE DE VICH POUR L'EXERCICE 2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 34 du Règlement du Conseil Général, nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de la Commission de Gestion relatif à la gestion de la commune pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et à l'examen des comptes 2018.

La Commission de Gestion est formée de Messieurs Anthony Pinzelli, Patrick Visinand, Cyrille Ghiste et Michel Peiris, ainsi que Roger Brand jusqu'à sa récente nomination comme Président du Conseil Général.

Nous remercions la Municipalité pour la disponibilité quelle nous a montrée, comme chaque année, afin de rencontrer la Commission de Gestion, de partager des informations et répondre aux questions posées.

Nous félicitons également la Municipalité et les employés communaux qui ont participé à la rédaction du « Rapport de la Municipalité sur sa gestion 2018 ». Ce document détaillé et soigné nous a été très utile.

Gestion générale de la Commune par la Municipalité

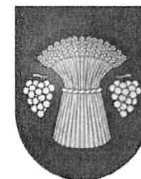
La Commission de Gestion constate avec satisfaction la qualité du travail effectué par la Municipalité.

Les sujets à traiter sont nombreux et complexes, et le travail requis pour traiter les différents dossiers augmente avec un nombre croissant d'habitants dans la commune. Les divers préavis qui ont été approuvés par le Conseil Général ont été suivis par la Municipalité. Nous saluons donc le travail et le dévouement des Municipaux ainsi que des employés communaux.

Etant donné la quantité importante de sujets traités par la Municipalité dans chaque dicastère, la Commission de Gestion a focalisé son analyse sur les quelques points décrits ci-dessous.

Bâtiment Multifonction

Le bâtiment Multifonction a représenté un sujet conséquent pour la Municipalité en 2018. En effet, plusieurs appels d'offres ont été lancés afin de sélectionner les entreprises pour effectuer les divers travaux et le chantier a démarré à l'automne.



La Commission de Gestion a pu rencontrer la Municipalité sur ce sujet, et les points suivants sont ressortis :

- Plus de 100 offres ont été reçues et ont été examinées ;
- Un appel d'offre public a été lancé pour le gros œuvre ;
- 5 appels d'offres sur invitation ont été lancés ;
- 25 procédures de type gré à gré comparatif ont été lancées ;
- 2 procédures de type gré à gré ont été lancées ;

La Commission de Gestion a pu constater, en obtenant de la Municipalité des modèles de dossiers de soumissions et les critères d'adjudication, que les procédures d'appels d'offres ont bien été respectées.

Sur la procédure ouverte concernant le gros-œuvre, le critère du prix constituait le critère le plus important avec une valeur de 70%. Les autres critères étant l'organisation du soumissionnaire pour l'exécution du marché, la qualité technique de l'offre et les références du soumissionnaire. Nous avons pu constater que cet appel d'offre a été remporté par le soumissionnaire qui présentait l'offre la moins chère.

Nous avons également examiné 4 appels d'offres sur invitation. Sur chacun desdits appels d'offres nous avons aussi constaté que les soumissionnaires qui présentaient les offres les moins chères ont remporté les appels d'offres respectifs. Ici aussi, le prix n'était pas le seul critère d'évaluation mais celui qui avait le plus d'importance.

Nous avons aussi questionné la Municipalité sur la façon dont le chantier est suivi et avons pu noter avec satisfaction :

- Qu'un suivi de chantier est effectué chaque semaine par l'architecte ;
- Qu'un Copil a lieu chaque mois avec le Syndic et le Municipal en charge des bâtiments (qui représentent le Maître d'Ouvrage, c'est-à-dire la commune), le BAMO (Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage, c'est-à-dire la société Vallat Partenaires SA) et l'Architecte ;
- Qu'un seul imprévu, qui nous a paru mineur, a eu lieu et se rapportait au terrassement qui a dû être renforcé afin de permettre la construction d'un des murs dans de bonnes conditions ;
- Qu'aucun retard a été pris sur 2018 ;
- Que la commission des bâtiments a été régulièrement informée de l'avancement du projet de construction.

Le choix qu'a pris la Municipalité d'être accompagné par un BAMO nous paraît très judicieux. En effet, ce dernier a préparé les appels d'offres et les contrats, validé les ordres de paiements préparés par l'architecte, contrôlé l'état financier du projet et joué un rôle de conseil.

Nous souhaitons noter en outre que ce sujet a beaucoup occupé la Municipalité, en termes de suivi du dossier et de décisions diverses à prendre, étant donné que c'est un sujet d'envergure avec beaucoup d'intervenants.

Centre de Tri

La Commission de Gestion s'est également entretenue avec la Municipalité au sujet du Centre de Tri. Nous avons pu constater que 21 types de déchets différents (plus les ordures ménagères) sont collectés et que la Municipalité a pris soin de trouver un bon équilibre entre une bonne valorisation des déchets et des coûts raisonnables.



Nous avons pu relever que les charges du centre tri ont été entièrement couvertes par les taxes (taxe par habitant, taxe pour les entreprises et taxe au sac). Il y a d'ailleurs eu un excédent de CHF 8'625.

Plusieurs améliorations ont également été apportées en 2018 :

- Installation d'une nouvelle benne à encombrants (l'ancienne benne ayant un système de fermeture hydraulique défectueux) ;
- Installation d'une nouvelle benne pour le tri du bois et revalorisation de ces déchets afin de produire du combustible pour le chauffage des entreprises ;
- Collecte de flaconnages en plastique en vue d'une revalorisation en granulés pour imprimantes 3D ;
- Installation d'une rampe d'accès aux bennes des encombrants et du bois ;
- Extension de l'horaire d'ouverture du centre de tri le lundi et le mercredi.

Nous saluons également le fait qu'un certain nombre de sacs poubelles sont offerts aux familles ayant des enfants en bas âge et qu'un allègement de la taxe déchets est possible pour les personnes à l'aide sociale.

Bureau de Poste – Location des locaux

Suite au départ de La Poste de notre village, la question de maintenir ces prestations a été abordée.

L'idée de disposer d'un commerce de proximité offrant les prestations postales a été retenue par la Municipalité. Celle-ci a entrepris des travaux de réfection et de réaménagement des locaux (sol, peinture, électricité et petite maçonnerie).

Dès lors, selon une procédure avec des critères explicites qui nous ont été présentés, la société ZG Commerce a été sélectionnée par la Municipalité parmi plusieurs candidatures. En effet, la société ZG Commerce a pu présenter un projet sérieux de type « épicerie », démontrer que La Poste avait accepté de lui donner une concession postale et la Municipalité a pu vérifier qu'il n'y avait pas de poursuites inscrites pour cette société. La sélection s'est faite de façon collégiale par l'ensemble des membres de la Municipalité sur la base des critères de sélection qui ont été établis et des dossiers des candidats.

La société ZG Commerce a pris possession des locaux et a pu ouvrir ses portes au public le 1^{er} avril 2018 suite à un « état des lieux » réalisé par la société Cogestim mandatée par la Municipalité. Il est important de noter qu'en toute bonne foi, afin de faciliter l'installation de la société ZG Commerce, la Municipalité a procédé à une remise des clés antérieure au 1^{er} avril. Malheureusement, le dépôt de garantie de loyer n'a pas pu être obtenu en temps et en heure pour la date d'ouverture du 1^{er} avril.

C'est en septembre, lors de la vérification à 6 mois des versements des divers loyers, que la Municipalité a pu constater qu'il n'y avait pas eu de versements des loyers d'avril à septembre. Elle a immédiatement pris contact avec la société Cogestim (en charge de la gestion des locations des locaux de la commune) afin de connaître la situation et n'a pu constater la problématique.

Malgré des efforts conjoints de la Municipalité et de la Cogestim, notamment l'émission de rappels, des séances de discussion et mise aux poursuites, celles-ci n'ont pas réussi à obtenir les loyers impayés de la société ZG Commerce qui présente un solde débiteur au 31 décembre 2018 de CHF 16'966.25. Il est à noter que la Municipalité n'a reçu aucun courrier et aucune revendication de la part de ZG Commerce indiquant une éventuelle raison pour le non-paiement du loyer.



La Commission de Gestion, au fait des informations qui lui ont été fournies en toute transparence sur la problématique en lien avec le débit constaté et reporté au bilan 2018 de la société ZG Commerce, et ce malgré de réels efforts de conciliations, recommande de poursuivre les efforts déjà entrepris afin de régulariser la situation au plus vite.

De plus, nous recommandons qu'à l'avenir la Municipalité soit plus vigilante quant au respect de la constitution des dossiers de location notamment en ce qui concerne les garanties financières.

Afin de limiter les constats tardifs, nous recommandons aussi une vérification des loyers non plus à 6 mois mais trimestriellement.

Enfin, la Municipalité a convoqué la Commission de Gestion et la Commission des Finances en février 2019 en indiquant à ce moment-là le caractère confidentiel de l'information qui nous a été transmise en raison de la procédure administrative en cours. Bien que nous apprécions qu'elle ait fait cette démarche, nous recommandons qu'à l'avenir la Municipalité communique au Conseil Général la situation factuelle (au moins le fait qu'une procédure administrative est en cours) quand ce genre de situation se produit, en particulier quand le service postal est concerné.

Globalement sur ce dossier, nous pensons que la Municipalité a fait beaucoup d'effort pour faire en sorte que le village puisse continuer à bénéficier d'un service postal et avoir une épicerie, et pour essayer de trouver une solution une fois le problème constaté. Vu le dossier présenté par ZG Commerce et aussi le fait que La Poste avait jugé la société suffisamment sérieuse pour lui octroyer une concession postale, il n'y avait pas de raison de s'attendre aux événements qui se sont produits. Sur ce genre de dossier, nous pensons qu'il faut aussi se rappeler que ce type de problématique n'est pas facile à gérer pour une Municipalité et qu'il est toujours plus facile de tirer des enseignements après coup.

La Commission de Gestion continuera de suivre l'évolution de ce dossier en 2019.

Voirie

Etant donné le fait que la commune a passé le cap des 1'000 habitants en 2017 et que le nombre d'habitants continue d'augmenter, la Commission de Gestion note avec satisfaction que le taux d'activité d'un des employés communaux a été augmenté et que les employés communaux ont été secondés par du personnel temporaire.

Routes

Le rapport de la Municipalité montre que la Municipalité continue de rester attentive à l'état des routes et aux solutions pour soulager le trafic dans le village.

En effet, différents travaux sur les routes ont eu lieu et la Municipalité a aussi relancé le Canton pour que celui-ci engage les travaux d'amélioration de la route évitant le village côté Est afin de soulager le trafic au travers de Vich.

Par rapport à la mobilité douce, nous saluons la réalisation d'une bande cyclable sur la route de Begnins jusqu'à la limite de la Commune et l'engagement de négociations avec l'OFROU pour l'aménagement de bandes cyclables plus confortables et sécurisantes au passage sur l'autoroute.



Finances

Comme indiqué dans le rapport de la Commission de Gestion pour 2017, la commune s'est dotée en 2017 d'un nouveau logiciel comptable afin que la comptabilité débiteur et créancier, la comptabilité générale et la gestion des documents comptables puissent tous être gérés sous une et même application informatique permettant ainsi de rationaliser et optimiser la gestion comptable. Ce travail de migration et de mise en place d'un nouveau plan comptable a été finalisé en 2018 par la nouvelle boursière qui a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2018, peu de temps avant que le mandat de la fiduciaire A&A Nyon prenne fin.

Sur la base des comptes 2018 de la commune, il ressort un bénéfice de CHF 198'629.

Quand bien même les charges 2018 furent supérieures au budget en raison notamment d'attributions à des fonds de rénovations et pour travaux futurs non prévues dans le budget 2018, les revenus 2018 furent également largement supérieurs à ce qui avait été budgété, notamment en raison d'un remboursement significatif en octobre 2018 lié au système péréquatif du canton de Vaud et d'impôts conjoncturels et taxes uniques de raccordement pour de nouvelles constructions supérieurs aux montants budgétés.

Comme par le passé, la Commission de Gestion a le sentiment que la Municipalité continue à avoir une gestion parcimonieuse et réfléchie des deniers communaux. De plus, il sied de mentionner que la commune n'a, comme pour 2017, aucune dette à long terme dans la mesure où toutes les dépenses d'investissements pour 2018 ont été financées par la trésorerie sans devoir souscrire d'emprunt.


Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion félicite la Municipalité pour son travail et son sérieux dans la gestion de la commune, et recommande au Conseil Général de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de la Commune en 2018 et d'adopter les comptes communaux 2018.

Pour la Commission de Gestion :


Cyrille Ghiste


Michel Peiris


Anthony Pinzelli


Patrick Visinand

Date : 16 juin 2019